

Les DDEN sont empreints d'idéal de justice, d'égalité et de fraternité »

17 janvier 2019

[CLIQUER sur le titre pour accéder au site](#)

Le président de la fédération des DDEN Eddy Khaldi évoque la riche actualité de son institution qui, en 2019, défendra vigoureusement les intérêts de l'école publique laïque et gratuite.



Eddy Khaldi

Quelles sont les missions de votre Fédération ?

De notre fonction para-administrative de Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) à notre mission associative fédérale, c'est d'abord notre implication, pas toujours connue, auprès des écoles, qui assure notre crédibilité et légitime notre Fédération. Notre mission fédérale et notre fonction officielle sont de plus en plus nécessaires dans l'environnement éducatif complexe d'aujourd'hui.

Les DDEN, bénévoles, partenaires de l'École publique, sont empreints d'idéal de justice, d'égalité et de fraternité. Depuis 1886 notre histoire est intimement liée à celle de l'École publique laïque gratuite et obligatoire.

Un DDEN est désigné pour 4 ans par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) après avis consultatif du Conseil Départemental de l'Éducation nationale (CDEN). Son mandat est renouvelable et toujours révocable. Le DDEN exerce sa fonction, dans la ou les écoles dont il a la charge, et collectivement, dans le cadre de sa délégation et de son Union départementale.

Notre Fédération est constituée d'Unions départementales régies par la loi de 1901, qu'elle coordonne. C'est dans ce cadre qu'elle permet de resserrer les liens d'estime et de fraternité entre les DDEN pour remplir efficacement et collectivement leur rôle social. Elle informe les Unions départementales car chaque Délégué Départemental doit être au fait de l'actualité de l'école. Le DDEN doit assister aux conseils d'école trimestriels. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne son avis et présente ses suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions liées à la vie de l'école. Le caractère officiel de notre fonction nous

attribue une mission officielle et opérationnelle. Le DDEN doit faire preuve de vigilance et défendre les intérêts de l'École publique, en ayant pour but de travailler pour le mieux-être et l'intérêt des enfants.

Notre fonction de contrôle et de vigilance intègre divers domaines tels que l'inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement, la sécurité et la protection des enfants, notamment dans l'application du Plan Particulier de Mise en Sécurité en cas de grave danger, la surveillance des effectifs, l'hygiène, la restauration ou encore les transports scolaires... Nous veillons également à la bonne intégration des enfants en situation de handicap, et participons aux projets de travaux et d'aménagement. Ces actions doivent être conduites en harmonie avec les enseignants, les parents et les élus.

Rappelons notre résolution : « Pour forger l'unité nationale, la République doit réaffirmer par son système éducatif laïque la nécessité d'édifier et de respecter la liberté de conscience des élèves qui lui sont confiés, d'éveiller leur sens critique et d'œuvrer à l'émancipation de toutes et de tous ».

Comme chaque année, votre Fédération organisera le concours des écoles fleuries. Que pouvez-vous nous dire sur la prochaine édition ?

Le « Concours des Écoles fleuries », qui existe depuis plus de cinquante ans, continue à s'amplifier avec « le développement durable ». Les écoles lauréates du concours 2017/2018 seront invitées à Paris le 20 Mars 2019 sous la co-Présidence de la Fédération des DDEN, de l'OCCE, du Président de l'Union du Territoire de Belfort Robert Bergier et de Hélène Mouchard Zay et Catherine Zay, les filles de l'ancienne vice-présidente de notre Fédération Madeleine Zay, initiatrice du « Concours des Écoles fleuries » dès 1967.

Une opération « Écoles fleuries » sera organisée le 19 juin 2019 dans les départements sous l'égide de l'Union locale et de l'OCCE locale pour fédérer les actions menées dans les écoles. Cette action ne se substitue pas au « Concours des Écoles fleuries ». Elle est le prolongement de l'action que nous voulons entreprendre pour valoriser auprès du plus grand nombre, non pas l'image des DDEN, mais celle de l'École publique laïque, dont nous voulons porter les principes et les valeurs auprès de l'opinion et des décideurs institutionnels.

Un concours national « Se construire citoyen » a vu le jour en 2018 : en quoi consiste ce nouvel événement ?

Les DDEN œuvrent à promouvoir l'École de la République. Ils proposent un concours intitulé « Se construire Citoyen », qui a obtenu le Haut patronage du ministre de l'Éducation nationale, afin de mettre en lumière le travail des enseignants et de leurs élèves sur le thème de la citoyenneté.

Ce concours a la volonté de développer l'esprit de citoyenneté et de laïcité pour consolider le nécessaire lien entre la République et son École, d'inciter individuellement ou collectivement les jeunes élèves des trois premiers cycles à bâtir un projet citoyen au service des autres. Par sa démarche, il s'intègre parfaitement dans le programme d'enseignement moral et civique.

Cette action spécifique « Se construire Citoyen » nous permet d'initier de nouveaux partenariats avec le Défenseur des Droits, l'Association des Maires de France (AMF), les syndicats d'inspection et la Doyenne de l'Inspection générale.

Votre traditionnel Congrès se tiendra à Rennes du 14 au 17 juin. Quelles thématiques y seront abordées ?



Nous n'avons d'autre ambition que de faire connaître notre Fédération et reconnaître son action au profit de tous les élèves et du service public laïque d'éducation pour la cohésion sociale par la mixité scolaire. Les DDEN exigent les moyens nécessaires pour combattre les inégalités et les exclusions dans les territoires ruraux et les zones difficiles. « Mixité scolaire et mixité sociale », c'est le thème de réflexion de notre prochain congrès à Rennes.

Pour nous DDEN, l'injustice c'est l'inégalité. C'est pour cette raison que nous revendiquons l'égalité en éducation, non celle des groupes ou des communautés mais celle des citoyens. Sinon, on introduit la différence des droits entre groupes et on dénature le concept de service public expression de l'égalité des citoyens et non des communautés.

Les écoles publiques ne choisissent ni leurs élèves, ni les pathologies sociales qu'elles affrontent. De plus, elles seules assument la mission essentielle du « vivre ensemble » de la République et se chargent d'accueillir tous les enfants quelles que soient leur origine et leurs conditions sociales. L'école républicaine laïque est l'affaire de tous, garante du respect de la liberté de conscience des citoyens en devenir.

Les DDEN, intimement et historiquement attachés à la gratuité de l'École publique souhaitent réactiver et actualiser, au sein du CNAL, la gratuité lors d'un colloque qui se déroulera la veille de notre congrès. La gratuité de l'École résonne, dans notre mémoire républicaine de DDEN, avec la laïcité et l'obligation scolaire, comme le premier des trois principes fondateurs pour l'égalité en éducation prônée par les bâtisseurs de l'institution publique.

En remettant en question la gratuité, en cherchant à commercialiser l'éducation certains la soumettent à des conditions de fortune pour restaurer et imposer l'inégalité dans l'accès au savoir.

Que peut-on souhaiter à votre Fédération pour 2019 ?

Notre société actuelle cultive l'individualisme et au nom de la liberté et de l'autonomie, la tentation est grande de flatter l'individualisation du rapport à l'École.

Cette année encore nous souhaitons une éducation respectant les droits de l'Enfant et la laïcité, en promouvant la mixité-sociale qui constitue une nécessité pour l'intégration de chacune et chacun.

Pour nous DDEN, en 2019, liberté, égalité, fraternité et laïcité doivent rester

Propos recueillis par Antoine DESPREZ